



ATTENTION AUX PLANTES INVASIVES

Il est demandé de prêter une attention particulière aux plantes invasives suivantes** qui causent des dommages importants, entre autres, à

- **La santé publique**, en provoquant des allergies, brûlures, et irritations cutanées.
- **La biodiversité**, en éliminant les espèces indigènes, dont des espèces menacées.
- **La sécurité**, en occasionnant des dégâts aux ouvrages, en augmentant les risques d'érosion et en déstabilisant les berges.

La lutte contre les plantes invasives est reconnue comme une priorité par la Confédération et par le Canton. En raison de l'importance des dommages causés et du coût élevé de la lutte, il est important que les interventions soient les plus précoces possible.

Toutes les informations concernant ce sujet sont disponibles sur le site du Canton de Vaud :

<https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes#c2053096>

Pour chacune de ces plantes il existe une fiche édictée par le Canton pour donner les informations quant aux dispositions à prendre pour lutter contre.

** Plantes concernées :

Ailante glanduleux



Ambroisie



Berce du Caucase



Buddléia de David



Bunias d'Orient



Impatiante glanduleuse



Laurier-cerise



Renouées exotiques



Robinier faux-acacia



Séneçon du Cap



Solidages américains



Sumac



Vergerette annuelle

